



PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE DE LA GIRONDE

ALERTE METEOROLOGIQUE

NIVEAU DE VIGILANCE ORANGE

Le Préfet de la Gironde, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique :

Décide la diffusion de l'alerte météorologique (Niveau de vigilance ORANGE) pour le phénomène suivant :

NEIGE / VERGLAS

pour l'ensemble du département : Validité : du 13 février 18h00 au mercredi 15 février à 03h00

Il est demandé, en particulier aux maires de prendre toutes dispositions garantissant la sécurité des biens et des personnes et d'informer la population sur les risques et les conseils de comportement suivants :

RISQUES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues. - Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés. - Les risques d'accident, sont accrus - Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de coordination routière (CRICR) 0800 100 200 - Préparez votre déplacement et votre itinéraire. - Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. - Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. - Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. - Prévoir un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée. Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments. N'utiliser pas pour vous chauffer, des appareils non destinés à cet usage et les chauffages d'appoint à combustion en continu.

Dès cet instant, il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de cet événement météorologique :

Météo France :3250

Répondeur Préfecture 05.56.90.65.98

ou par internet www.meteo.fr ou www.vigimeteo.com

Fait à Bordeaux, le 13/02/2012

Pour le Préfet et par délégation

La Directrice du SIDPC